



Informations sur le certificat de nationalite française

Par **KARZAZE_old**, le 11/11/2007 à 19:04

NEEN FRANCE EN 1962 AU MOIS D'AOUT ET Y AYANT VECU JUSQU'A L'AGE DE 22 ANS (AVEC DIFFERENTS DOCUMENTS LE PROUVANT DIPLOMES INSCRIPTION A LA SORBONNE ...) JE TRANSMET UNE DEMANDE AU TRIBUNAL DE PARIS 20 EME (LIEU DE MA NAISSANCE) AFIN QU'IL ME TRANSMET MON CERTIFICAT DE NATIONALITE FRANCAIS ET CE EN TOUTE SIMPLICITE LEUR EXPLIQUANT QUE JE SUIS FRANCAIS DE NAISSANCE . ET CECI DEPUIS AOUT 2005 DATE DE MA DEMANDE J'ATTEND TOUJOURS.

EN SEPTEMBRE 2006 LE TGI DE PARIS 20 EME ME TRANSMET DES DOCUMENTS A REMPLIR CHOSE QUE J'AI FAITE ET TRANSMIS A CE JOUR AUCUNE REPONSE ECRITE.

JE VOUS DEMANDERAI DE BIEN VOULOIR ME CONSEILLER.

MERCI D'AVANCE

NB LES DERNIERES INFORMATIONS SONT QUE MON DOSSIEIR A ETE CLOTURE A PARIS EN DATE DU MOIS DE FEVRIER 2007 ET QUE JE DOIS ME RAPROCHER AUPRES DU CONSULAT GENERAL DE FRANCE A ALGER QUI CE DERNIER NE VEUT PAS ME RECEVOIR.